

## TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PÔLE COMMERCIAL ET RESTRUCTURATION DU STADE GENERAL MATHIEU KEREKOU (GMK)

**AVIS D'OFFRES N° 106/SImAU/DG/DT/DP/DJ du 21 décembre 2021**

### COMPTE RENDU DE LA REUNION PREPARATOIRE AVEC LES SOUSSIONNAIRES

L'an deux mil vingt-et-deux et le jeudi 20 janvier à 10 heures a eu lieu, par visioconférence, la réunion préparatoire avec les soumissionnaires conformément au point 08 de l'avis d'appel d'offres N°106/SImAU/DG/DT/DP/DJ du 21 décembre 2021 relatif aux travaux de construction d'un Pôle Commercial et Restructuration du Stade Général Mathieu KEREKOU (GMK).

Cette réunion a connu la participation effective de tous les acteurs notamment, le Représentant du Directeur Général de l'Habitat et de la Construction (DGHC) du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) / Maître d'Ouvrage, le Représentant du cabinet ARTE CHARPENTIER / Maître d'œuvre ainsi que les cadres de la SImAU et les représentants des soumissionnaires.

La séance s'est déroulée suivant les étapes suivantes :

- Brève présentation de la SImAU ;
- Présentation détaillée du Projet ;
- Présentation du dossier d'appel d'offres ;
- Questions - réponses aux soumissionnaires

#### **1- Brève présentation de la SImAU**

Les points essentiels abordés concernent :

- Présentation générale ;
- Missions et objectifs ;
- Portefeuille des projets ;
- Financement du projet de construction d'un Pôle Commercial et Restructuration du Stade Général Mathieu KEREKOU (GMK) ;
- Intervenant du projet de construction d'un Pôle Commercial et Restructuration du Stade Général Mathieu KEREKOU ;

#### **2- Présentation détaillée du Projet de construction d'un Pôle Commercial et Restructuration du Stade Général Mathieu KEREKOU (GMK)**

Le Cabinet ARTE CHARPENTIER, Maître d'Œuvre du Projet, a présenté dans les détails les caractéristiques du Projet.

#### **3- Présentation du dossier d'appel d'offres**

La Direction Juridique de la SImAU a présenté le dossier d'appel d'offres et mis en exergue les points clés :

Les caractéristiques du dossier sont :

- ✓ Les travaux seront réalisés en entreprise générale tous corps d'état et en lot unique ;
- ✓ Délai d'exécution : Les travaux seront exécutés dans un délai maximal de **vingt-quatre (24) mois** ;



Il a été rappelé les différents dates clé du dossier :

- ✓ Capacité financière : **Deux milliards cinq cents millions (2 500 000 000) de francs CFA ;**
- ✓ Capacité technique et professionnelle : Avoir exécuté au cours des dix (10) dernières années (2011 à 2020) **au moins un (1) contrat de construction (Bâtiments et VRD) d'un montant minimum de trente milliards (30 000 000 000) de FCFA, ou deux contrats de construction (Bâtiments et VRD) de quinze milliards (15 000 000 000) de FCFA chacun** exécutés de manière satisfaisante et qui sont similaires aux travaux proposés ;
- ✓ Date de publication de l'appel d'offres : **Jeudi 23 décembre 2021 ;**
- ✓ Date de la réunion préparatoire : **Jeudi 20 janvier 2022 ;**
- ✓ Date de visite de site : **Vendredi 21 janvier 2022 à 10 heures ;**
- ✓ Date limite de remise des offres : **Mardi 22 mars 2021 à 10 heures (GMT+1) au secrétariat de la SIMAU ;**
- ✓ Date limite d'ouverture des offres : **mardi 22 mars 2022 à 10 heures 30 minutes à la salle de réunion de la SIMAU par visioconférence ;**

Les Capacités économique et financière ont été présentées en détails ainsi que les capacités technique et professionnelle exigées.

Ensuite, la parole a été donné aux soumissionnaires pour les questions-réponses.

#### 4- Questions - Réponses – échanges

Les questions-réponses sont consignées dans le tableau ci-après

N°	QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES	ELEMENTS DE REPONSE DE LA SIMAU
2	Partager la présentation PowerPoint de la réunion préparatoire	La présentation PowerPoint sera transmise à tous les potentiels soumissionnaires
3	Définir les modalités de paiement des entreprises	L'entreprise bénéficiera d'une avance de démarrage des travaux de 20% qui sera cautionnée à 100% par une institution financière ou compagnie d'assurances légalement reconnue acceptable par l'Autorité Contractante et payable à la première demande.  Les décomptes seront faits par la suite en fonction de l'état d'avancement des travaux.  Elle devra aussi fournir à l'Autorité Contractante, la garantie de bonne exécution des travaux.
4	Information sur le lieu de rencontre pour la visite de site	Le lieu de rassemblement est le Stade Général Mathieu KEREKOU à 9 heures précises devant l'affiche de l'UEMOA

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 38 minutes.

Fait à Cotonou le 20 janvier 2022

